

Les nouveautés pédagogiques

Rentrée 2008



Peu de nouveautés pédagogiques à la rentrée 2008

- généralisation de l'accompagnement éducatif à tous les collèges
- mise en place d'un accompagnement des élèves en difficulté dans 200 lycées
- mise en place de la terminale ST2S (réforme de la série SMS) avec la première session de ce nouveau baccalauréat en juin 2009
- nouveaux programmes du pôle sciences en troisième au collège, mis en conformité avec le socle commun

Généralisation de l'accompagnement éducatif

Cette généralisation n'est assortie d'aucun engagement financier précis.

Décidée sans qu'aucun bilan n'ait été tiré de la première phase, elle se caractérise par un élargissement du champ de l'accompagnement éducatif (atelier scientifique, pratique des langues vivantes pour « soutenir et renforcer le bilinguisme ») augmentant les risques d'externalisation de certaines disciplines et un allongement de la liste des intervenants (étudiants, parents d'élèves, retraités ou bénévoles). Présenté comme une « offre complémentaire aux enseignements en dehors du temps scolaire », le dispositif risque pourtant d'entrer directement en concurrence avec les chorales, ensembles instrumentaux, ateliers artistiques, UNSS dans un premier temps, mais également avec des disciplines fondées sur des pratiques artistiques ou sportives : éducation musicale, arts plastiques, EPS.

Le risque de dégarnir les vies scolaires en utilisant les assistants d'éducation dans le dispositif est réel.

La notion d'aide aux élèves est renvoyée en dehors de la classe, réservée aux élèves volontaires, pas nécessairement ceux qui en auront le plus besoin. Ce n'est pas la conception de l'aide aux élèves que nous développons.

Le SNES est soucieux de créer les conditions d'un meilleur accueil des élèves en dehors du temps de classe et revendique un "accompagnement à la scolarité" qui ne se substitue pas aux activités en classe. L'aide aux devoirs, activité complémentaire importante, ne saurait dispenser le ministère de créer les conditions d'un travail efficace dans la classe. Elle ne doit pas occulter la réflexion sur les mécanismes expliquant les difficultés scolaires. Leur prise en charge ressort d'abord de l'activité en classe, en laissant le temps aux élèves, en permettant de varier les approches pédagogiques et les situations d'apprentissage. Elle ne peut servir d'alibi à un transfert des missions des personnels et à une réduction des heures de cours, voire la suppression de certaines disciplines dans le tronc commun, au nom d'une meilleure prise en charge de l'élève en-dehors de l'Ecole pour tout ce qui concerne l'aide et l'accès aux pratiques culturelles, artistiques et sportives.

Les 200 lycées et l' « accompagnement » des élèves en difficultés.

Après leurs « stages d'été », les « 200 lycées dont les élèves connaissent des difficultés spécifiques » sont invités à poursuivre le « dispositif de réussite scolaire » dont la mise en place au 1^{er} Octobre.

Pour la rentrée il est prévu :

- un accompagnement des lycéens tout au long de l'année scolaire
- des sessions de stages d'une semaine durant les vacances de Toussaint, d'hiver et de printemps (une semaine, quatre heures par jour, cinq fois par semaine, à chacune de ces périodes de vacances.)

Dans le contexte de suppression massive de postes, le Snes a contesté ce dispositif qui anticipe les choix non tranchés pour la réforme des lycées et qui contient toutes les dérives de l'accompagnement éducatif au collège.

Réforme ST2S

Le Snes a demandé qu'un dispositif particulier soit mis en œuvre pour les redoublants de terminale SMS. Le ministère estime que c'est à chaque établissement de prévoir les modalités adéquates. Rien n'est donc cadré nationalement...